



Besoin d'aide svp renouvellement titre de séjour

Par **sam**, le **08/09/2008 à 12:59**

Je suis marocain 23 ,ans ,je suis rentrer en France en septembre 2007 visa étudiant puis carte de séjour étudiant ,je me suis marier avec la femme qui a vecu avec moi, avec ses parent au Maroc entre 2005 et 2007 le mariage date du 5 avril un mois, après ses parent sont rentrer en france,a mon domicile moi et ma femme ,, la situation a male tourner, et les beau parent on réussie a nous séparé!! sa mère ma menacé qu'elle va me pourrir la vie !!!!

et c'est se qui s'est passé .

le 14 aout je rentre chez moi mon appart était vide !!plus de meuble !! rien

un appel juste après pour me demandé le divorce un cheque !!Et de quitté la maison qui ai a notre nom !! tt les 2 ,, sinon elle va pas me signé le papier de la vie commune et par la suite je pouvez pas rester en France !! et elle récupérera tous se qu'il m'appartiens

c'est se qui c'est passé,,

mon titre va pas être renouvelé sans la communauté de vie ,,,il expire le 30 septembre

je travaillé en cdd chez une entreprise comme technicien conseiller en multimédia et suite a sa Jai signé mon cdi en septembre 2008

mais la préfecture me demande tjr une promesse d'embauche et un engagement que l'employeur pays 900 euro de taxe a l'anem,

je me retrouve dans une situation délicate ,, comment puis-je m'ensortir ??rester en france pr réclamé mes droit !!!après tous c'est elle qui a quitté le foyé conjugale et c'est moi la victime

Ou sont mes droit dans un pays de démocratie ?

Par **jeetendra**, le **08/09/2008 à 14:31**

bonjour, votre situation est délicate sur le plan juridique, votre titre de séjour vie privée et familiale suite à la rupture de la vie commune ne pourra peut être pas être renouvelé par la Préfecture, les conditions n'étant pas remplies, pour un titre de séjour salarié il faut un cdi et non un cdd, une autorisation de travail du ddteep, des frais à verser par l'employeur à l'anaem, rapprochez vous du gisti ou de la cimade afin qu'ils vous aide et appui dans vos démarches, courage à vous, cordialement

Par **sam**, le **09/09/2008** à **01:15**

j suis en cdi depuis le 1 septembre et la prefecture vx pas changé mon statut
comme sa le 30 sept yaura repture du contrat automatiquement
et la je serai vraiment embété